

31/05/2022

Service de remplacement, téléassistance, soutien psychologique... Comment Groupama aide ses aidants

Être aidant demande beaucoup d'investissement, de sacrifices, et cause une grande fatigue physique et mentale. Plus d'un aidant sur deux déclare se sentir isolé et démun¹, et 40%² constatent que ce statut est difficilement conciliable avec la vie professionnelle.

Pour simplifier leur quotidien, Groupama adapte ses contrats et se positionne comme partenaire de la vie de ses sociétaires et de ses salariés.

La France compte 8 à 11 millions d'aidants³, qui soutiennent un proche en perte d'autonomie en raison d'un handicap, de l'âge, d'une maladie chronique ou invalidante. Une donnée amenée à augmenter, car le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait passer de près de 2,5 millions aujourd'hui à près de 4 millions en 2050⁴.

Les rassurer

Soumis à une charge mentale importante, les aidants ont besoin d'être sûrs que leurs proches vont bien. Particulièrement si leur vie professionnelle ou personnelle ne leur permet pas d'être entièrement disponibles pour eux.

Groupama propose plusieurs dispositifs dans son offre de téléassistance à domicile « Noé » pour favoriser le maintien chez elles des personnes dépendantes tout en garantissant leur sécurité.

Tout d'abord, un bracelet détecteur de chute connecté à un centre d'alerte. Les opérateurs, disponibles 24h/24 et 7j/7, sont formés aux situations d'urgence. Suivant la gravité du problème, ils contactent l'entourage ou envoient les secours sur place. Les utilisateurs peuvent aussi déclencher l'alerte à tout moment, gratuitement, même en cas de test.

Ensuite, une tablette tactile. Grâce à elle, les aidés ont accès, d'une part, à un service de téléconsultation médicale gratuite avec un médecin généraliste, et d'autre part, à un centre d'écoute et de dialogue, qu'ils sont libres d'appeler autant qu'ils le veulent, du lundi au samedi de 8h à 20h. Leurs aidants peuvent les joindre via cette tablette, pour des appels classiques ou vidéo.

Enfin, des services fiables d'aide à la personne (portage de repas, aide-ménagère...) sont

¹ Source : Baromètre des aidants 2021, Fondation April en partenariat avec l'Institut de sondage BVA.

² Source : Étude OCIRP/Viavoice, « Salariés aidants et dialogue social », octobre 2021

³ Source : Ministère des Solidarités et de la Santé.

⁴ Source : Insee, [4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 - Insee Première - 1767](#).

mobilisables.

Les soulager

Si les aidants sont obligés de s'absenter⁵, Groupama les seconde en organisant leur remplacement par un prestataire (une fois par an, dans la limite de 48h) ou en finançant la venue d'un proche (jusqu'à 300€ de transport par an).

De plus, les assurés du contrat Groupama Santé Active peuvent faire bénéficier leurs proches de leurs garanties d'assistance, même si ces derniers ne sont pas sociétaires Groupama (offre « Relaimoi »). En cas d'immobilisation de l'aidant, 4 garanties d'assistance à domicile peuvent ainsi profiter à la personne aidée : aide-ménagère, garde à domicile, livraison de repas et de médicaments, dispositif de téléassistance pendant 1 mois⁶.

Les soutenir

Dans le cadre du contrat Groupama Autonomie, les assurés aidants sont accompagnés dans leurs démarches administratives par une assistante sociale. Ils peuvent également accéder à un soutien psychologique pour les épauler dans les moments les plus difficiles (5 entretiens téléphoniques par an via un service disponible 24h/24 et 7j/7).

Attentif autant au bien-être de ses sociétaires qu'à celui de ses propres salariés, Groupama soutient ses collaborateurs aidants, en rémunérant leurs congés légaux supplémentaires à hauteur d'un demi-salaire pendant 2 mois, en proposant des aménagements de leurs horaires, ou encore en leur faisant bénéficier de don de jours de congés d'autres salariés du Groupe.

De plus, sous certaines conditions, les collaborateurs qui travaillent à 80% pour s'occuper de leur enfant en situation de handicap continuent de cotiser à 100% pour leur retraite.

Enfin, une cellule d'écoute et d'aide psychologique est mise à leur disposition pour échanger de façon anonyme ou recevoir des conseils sur leur situation.

⁵ Contrat Groupama Autonomie. Absence pour raison médicale programmée ou imprévue (urgence, situation de crise), soit parce que l'aidant est hospitalisé pour une durée minimale d'un jour ou immobilisé à domicile pendant plus de 24h.

⁶ Dans la limite de 10 heures, une fois par an et par contrat, en cas d'immobilisation au domicile, médicalement justifiée pour une durée de plus de 8 jours consécutifs ou suite à une hospitalisation de plus d'une journée ou en cas de décès d'un bénéficiaire assuré au contrat.

A propos du Groupe Groupama

Depuis plus de 100 ans, le Groupe Groupama, fonde son action sur des valeurs humanistes intemporelles pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance. Il s'appuie sur des communautés d'entraide, humaines, proches, optimistes et responsables. Le Groupe Groupama, l'un des premiers groupes d'assurance mutualistes en France, développe ses activités d'assurance, et de services dans dix pays. Le groupe compte 12 millions de sociétaires et clients et 31 000 collaborateurs à travers le monde, avec un chiffre d'affaires annuel de 15,5 milliards d'euros. Retrouvez toute l'actualité du Groupe Groupama sur son site internet (www.groupama.com) et sur son compte Twitter (@GroupeGroupama)

Contacts presse

Safia Bouda – 06 02 04 48 63
safia.bouda@groupama.com

Inès Kamoun – 07 85 30 15 88
ines.kamoun@groupama.com